



Conseil Economique
et Social

Distr.
LIMITEE

E/CN.16/1997/L.3
21 mai 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE
AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT
Troisième session
Genève, 12-16 mai 1997
Points 2, 3, 4, 5, 6 et 9 de l'ordre du jour

THEME DE FOND : LES TECHNIQUES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

EXAMEN DES POLITIQUES CONCERNANT LA SCIENCE, LA TECHNIQUE
ET L'INNOVATION

QUESTIONS DECOULANT DE LA DEUXIEME SESSION

COMMENT CELEBRER, EN 1999, LE VINGTIEME ANNIVERSAIRE
DE LA CONFERENCE DE VIENNE SUR LA SCIENCE ET LA TECHNIQUE
AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET EN PROFITER POUR DEFINIR
LE ROLE FUTUR DU SYSTEME DES NATIONS UNIES DANS CE DOMAINE

ROLE ET ACTIVITES DE LA COMMISSION EN CE QUI CONCERNE LA COORDINATION
DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE
AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

QUESTIONS DIVERSES

Projet de résolution soumis par le Président de la Commission
de la science et de la technique au service du développement
à sa troisième session

Projet de résolution soumis par le Président de la Commission
à la suite de consultations informelles

Science et technique au service du développement

Le Conseil économique et social

Reconnaissant le rôle de la Commission de la science et de la technique au service du développement en tant qu'instance pour l'examen de questions relatives à la science et à la technologie, pour une meilleure compréhension des politiques de la science et de la technologie au service du développement et pour l'élaboration de recommandations et de directives concernant les questions scientifiques et technologiques au sein du système des Nations Unies, le tout dans une optique de développement,

Reconnaissant en outre que dans ses travaux, la Commission devrait accorder une attention spéciale aux besoins et aux nécessités des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits pays en développement insulaires, et qu'elle devrait également tenir compte des problèmes pertinents des pays en transition,

Prenant note avec satisfaction du rapport établi par le Groupe de travail sur les techniques d'information et de communication au service du développement ¹ de la Commission, et des conclusions et recommandations y figurant,

Reconnaissant que le potentiel social et économique des technologies de l'information et de la communication est énorme, et que ceux qui n'ont pas la capacité de concevoir, de produire et d'exploiter les nouveaux produits et les nouvelles applications en matière de services - ou d'y avoir accès - risquent d'être marginalisés et de ne pouvoir participer activement à l'économie mondiale,

Prenant note avec satisfaction du rapport sur les aspects scientifiques et techniques de systèmes énergétiques viables, ²

Prenant note avec satisfaction du rapport du Conseil consultatif sur les questions de parité entre les sexes sur ses travaux, tels que résumés dans les paragraphes 19 à 22 du document E/CN.16/1997/8,

¹E/CN.16/1997/4.

²E/CN.16/1997/CRP.1.

Notant avec satisfaction que des examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation portant sur un large éventail de secteurs, y compris l'industrie, les secteurs sociaux et le gouvernement, ont été entrepris, qu'un examen a déjà été réalisé, qu'un autre est en cours et qu'un troisième est en attente de financement,

Prenant note également des autres documents pertinents soumis à la Commission pour examen à sa troisième session, ^{3 4}

Notant en outre que la quatrième session de la Commission doit avoir lieu 20 ans après la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement tenue à Vienne, et reconnaissant de surcroît qu'il est nécessaire de définir une nouvelle conception et de renforcer continuellement le rôle du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement,

Rappelant la décision relative à ses méthodes de travail adoptée par la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa deuxième session et ratifiée par le Conseil économique et social, ⁵

Reconnaissant qu'une plus grande transparence et une plus grande responsabilisation sont essentielles à un fonctionnement utile et efficace de la Commission,

Se félicitant de l'initiative de l'UNESCO d'organiser en 1999 une conférence mondiale sur la science en vue de renforcer l'engagement des pays en faveur de la recherche-développement scientifique au service du progrès de la société,

Activités faisant suite à de précédents travaux de la Commission
Technologies de l'information et de la communication (TIC)
au service du développement

1. Recommande que chaque pays en développement ou en transition élabore une stratégie nationale relative aux TIC en tenant compte, notamment, des directives proposées par le Groupe de travail sur les techniques

³E/CN.16/1997/2, 3, 5 à 7.

⁴E/CN.16/1997/CRP.1 à 6.

⁵Conseil économique et social, décision 2/101 : Méthodes de travail de la Commission de la science et de la technique au service du développement. Session ordinaire du Conseil économique et social, juillet 1995.

d'information et de communication au service du développement de la Commission de la science et de la technique au service du développement; lorsqu'une telle stratégie existe déjà, elle devrait être réexaminée à la lumière de ces directives;

2. Recommande que les gouvernements prennent des mesures pour créer une équipe spéciale ou une commission ou confier à une entité existante l'élaboration de leur stratégie nationale relative aux TIC;

3. Invite les pays à établir un rapport sur leur stratégie relative aux TIC pour la prochaine session de la Commission en 1999, en vue de faciliter l'échange d'informations entre eux aux niveaux international et régional; chaque rapport national devrait indiquer les priorités de la stratégie nationale en matière de TIC, les mécanismes d'actualisation et les procédures d'application de la stratégie; pour une plus grande utilité des rapports, on pourrait envisager d'organiser des ateliers, qui seraient financés sur des ressources extrabudgétaires;

4. Invite les organes compétents du système des Nations Unies à évaluer leur capacité de fournir une assistance et de promouvoir la coopération dans le domaine des TIC et à déterminer les secteurs dans lesquels ils sont le plus à même d'aider les pays en développement et les pays en transition à élaborer et à appliquer leur stratégie nationale en matière de TIC;

5. Prie le secrétariat de la Commission de faire la synthèse des résultats de ces évaluations et, dans les limites des ressources existantes, d'organiser une réunion interinstitutions en coopération avec la Commission pour examiner cette synthèse;

6. Invite les gouvernements, le secteur public et le secteur des entreprises, les milieux universitaires et les ONG dans les pays industrialisés à entreprendre des activités de coopération technologique avec leurs homologues dans les pays en développement et les pays en transition afin de faciliter leur accès aux TIC et de contribuer, en encourageant l'utilisation, la production et le développement des TIC, à leur participation effective à l'édification de l'infrastructure mondiale de l'information;

7. Prie la Commission de la science et de la technique au service du développement de sélectionner un institut indépendant qui serait chargé d'établir une étude pour la prochaine session de la Commission sur

de nouvelles formes de création de ressources faisant appel aux TIC et pouvant étayer les priorités en matière de développement économique et social;

Examens des politiques de la science, de la technologie
et de l'innovation

8. Décide que la Commission organisera, sous réserve des ressources extrabudgétaires disponibles, un atelier sur une comparaison des expériences en matière d'examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation ou d'examens analogues dans les pays en développement et les pays en transition, afin de promouvoir la compréhension et la maîtrise de ces activités novatrices;

9. Recommande que la Commission et la CNUCED continuent de coopérer à la réalisation des examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation;

Conception commune de la contribution future de la science
et de la technologie au développement

10. Recommande que la Commission exécute, en organisant des réunions de groupes d'experts, un programme de préparation tel qu'indiqué dans le rapport de la réunion, tenue les 20 et 21 décembre 1996 à Genève, du groupe de travail préparatoire sur cette question, en tenant compte des contributions régionales;

Conseil consultatif pour les questions de parité entre les sexes

11. Prie le Conseil consultatif pour les questions de parité entre les sexes de poursuivre ses travaux, tels qu'indiqués dans son rapport, en collaboration avec toutes les organisations compétentes, en particulier les organisations appartenant au système des Nations Unies;

Nouveau thème de fond et autres activités

12. Décide que le thème de fond pour la période allant jusqu'à la prochaine session de la Commission en 1999 sera le suivant : "Partenariats et réseaux scientifiques et technologiques pour le renforcement des capacités nationales". Ce thème englobera les partenariats et les réseaux Nord-Sud et Sud-Sud associant, notamment, des entreprises, des établissements pédagogiques, des instituts de recherche, des services gouvernementaux de la science et de la technologie et d'autres acteurs du secteur de la science et de la technologie, une attention particulière étant accordée à la biotechnologie et à l'énergie;

13. Décide en outre de convoquer un groupe d'étude sur la biotechnologie et ses incidences sur le développement, qui réunirait des experts nationaux et des experts des institutions compétentes et des organismes des Nations Unies travaillant sur cette question; ce groupe devrait recenser, dans le domaine considéré, des questions clés qui intéressent le développement et dont l'examen actuel au niveau international ou intergouvernemental apparaît insuffisant, une attention particulière étant accordée à la production alimentaire, et formuler des recommandations sur les modalités de travaux supplémentaires en la matière;

Budget et activités intersessions

14. Recommande qu'aux futures sessions de la Commission le rapport sur le budget et les activités intersessions de la Commission fasse l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour;

Coordination au sein du système des Nations Unies concernant la science et la technologie au service du développement

15. Décide de demander au secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement d'étudier la possibilité de créer, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, y compris les commissions régionales, un réseau électronique sur les activités relatives à la science et à la technologie au service du développement, en veillant à rendre ce réseau largement accessible aux établissements scientifiques et technologiques dans le monde entier;

16. Décide en outre que, afin de promouvoir une meilleure interaction avec les organismes des Nations Unies, en particulier les commissions régionales, la Commission de la science et de la technique au service du développement étudie la possibilité de faire participer à ses groupes de travail des membres de ces organismes ayant les compétences requises; en outre, les groupes de travail de la Commission pourraient envisager de se réunir dans les bureaux des commissions régionales chaque fois que possible;

Coordination des ressources

17. Recommande à la Commission d'organiser un atelier sur le regroupement et la coordination des ressources, en particulier en relation avec les technologies de l'information et de la communication.